



Appel à candidature : bourses de mobilité internationale pour les doctorants de l'ED 472 (EPHE).

L'Ecole doctorale 472, ainsi que la Direction des relations internationales de l'EPHE, encouragent vivement la mobilité internationale. Actuellement plusieurs dispositifs de financement existent : les aides ponctuelles de l'ED, qui peuvent permettre, avec un cofinancement (normalement de la part de l'équipe de recherche concernée) de financer de courtes missions (participation à un colloque à l'étranger, mission documentaire ou de terrain courte durée, pour des sommes ne dépassant pas 1000 euros). Par ailleurs, des aides à la mobilité internationale de doctorants sont proposées en juin par la région Ile-de-France aux doctorants de 1^{ere} année.

Il nous apparaît que les missions plus longues (terrains archéologiques ou ethnologiques, missions longues ou répétées dans des fonds documentaires nécessitant des séjours prolongés) sont mal couvertes par les dispositifs existants. C'est pourquoi, comme l'an dernier, l'ED a décidé d'allouer en 2020 un budget spécifique à des demandes de bourses de mobilité pour un **montant maximum de 2000 euros**, à utiliser dans l'année. Il est possible de déposer des demandes plusieurs années de suite, mais les étudiants ayant déjà reçu une bourse de mobilité internationale de la région Ile-de-France ne sont pas éligibles à nos bourses. Les doctorant(e)s inscrits en première, deuxième, troisième et quatrième année sont éligibles (les candidats en 4^e année de thèse ne seront cependant pas prioritaires). Il n'y a pas de condition de financement (les candidats peuvent être titulaires ou non d'un contrat doctoral), ou d'existence d'une cotutelle.

Nous appelons donc les doctorants de l'ED 472 à soumettre un dossier, à renvoyer par email (un seul fichier format PDF), pour le **Lundi 16 décembre 2019**, date limite, à l'adresse suivante : coledoctorale@ephe.sorbonne.fr. Ce dossier comprendra :

- un projet concret et précis concernant les missions envisagées (les voyages peuvent être multiples, mais la bourse doit être entièrement utilisée au cours de l'année 2020), et indiquant leur pertinence dans le cadre de la thèse en cours de préparation ;
- une lettre de soutien du directeur de thèse ;
- une lettre de soutien du directeur de l'équipe de recherche dont dépend le candidat, précisant quel financement il accorde à la mobilité du candidat, et plus largement aux doctorants de son laboratoire (un cofinancement est un élément d'évaluation positif du dossier)
- un budget précis, comprenant : billets d'avion/train ; transports locaux ; hébergement ; autres frais (inscriptions et droits, reprographie, etc.)

Les candidatures seront évaluées par l'Ecole doctorale et les réponses données à partir du **15 Janvier 2020**. Les candidats retenus pourront alors commencer à utiliser l'aide obtenue.

Christophe GRELLARD
Directeur de l'ED 472

Novembre 2019